

AMETTES

La neuvaine à saint Benoît, une aubaine pour le village ?

Chaque année pendant huit jours, près de quinze mille pèlerins se rendent à Amettes pour célébrer Benoît-Joseph Labre, canonisé en 1881. Mais dans quelle mesure cet afflux de visiteurs profite-t-il au village natal de saint Benoît ?

PAR JÉRÔME CHAMPAVÈRE
bruay@info-artois.fr

Derrière le comptoir de sa petite épicerie, Michèle fait part de son « découragement ». « La neuvaine ne m'a rien apporté du tout », répétait-elle à plusieurs reprises mardi après-midi. La propriétaire de l'unique commerce de proximité du village, arrivée en début d'année, avait coché la neuvaine dans son agenda. Elle avait même préparé un stand pour faire des crêpes. Remballé au bout de deux jours. « Je n'en ai vendu que dix-sept », lâche-t-elle en haussant les épaules.

À deux pas de l'épicerie, l'abri du pèlerin accueille les visiteurs venus rendre hommage à Benoît-Joseph Labre, né à Amettes voilà deux cent soixante-cinq ans. Pendant huit jours, environ quinze mille personnes vont passer dans le village pour prier saint Benoît, selon l'association éponyme, qui assure la logistique de l'événement. « La neuvaine se tenait

d'abord en juin, rapporte Jean Capelin, son président. Mais ce n'était pas pratique pour les cultivateurs du pays, qui se sentent tous un peu de sa famille. » Depuis plus de trente ans, saint Benoît est donc célébré après la moisson, entre le dernier dimanche du mois d'août et le premier du mois de septembre.

« Il n'y a rien à Amettes »

Parmi ces milliers de pèlerins en provenance de toute la région mais aussi d'au-delà, seule une petite dizaine demeure sur place pendant plusieurs jours. La plupart séjournent chez les sœurs Augustines. « La neuvaine ne me permet pas de remplir mes chambres plus que le reste de l'année », relève Colette Gevas, qui possède des chambres d'hôtes dans un corps de ferme à l'entrée du village et héberge régulièrement des marcheurs suivant les pas de Benoît-Joseph Labre vers Rome.

Quant à la restauration des fidèles, elle est également organisée par l'association Saint-Benoît. Les pèlerins qui n'ont rien prévu pour le déjeuner peuvent prendre un ticket à l'accueil pour un repas servi le midi par quinze à vingt bénévoles à la salle polyvalente du village. Au menu : frites, saucisses et crudités. Le pain et les légumes viennent de Floringhem,



L'église d'Amette abrite des reliques de Saint-Benoît-Joseph Labre.

« La neuvaine ne rapporte pas grand-chose aux commerces de la commune »

tandis que la viande est fournie par la boucherie-charcuterie de Ferfay. « Il n'y a rien à Amettes », plaide Denise Colson, chargée de l'accueil des visiteurs. Assurer pendant une semaine la

pitance journalière de cinquante à deux cent cinquante pèlerins paraît hors de portée de la petite épicerie du village. Celle-ci propose pourtant une petite restauration avec la confection de sandwiches à la demande ou des viennoiseries. En passant entre l'abri du pèlerin et l'église, on ne peut pas manquer l'ardoise qui le précise. Mais le commerce ne récupère qu'une petite miette du flot

de visiteurs qui privilégient le pain quotidien de l'association Saint-Benoît.

Jeudi, après la journée dite des malades, la propriétaire révisait

En avril dernier, Amettes a obtenu le label « Village patrimoine de la Lys romane ».

toutefois son jugement, déclarant avoir reçu « beaucoup de soutien de la part de pèlerins et d'habitants du village sensibles à nos difficultés ».

« La neuvaine ne rapporte pas grand-chose aux commerces de la commune », convient Gérard Dhollande, premier adjoint au maire, qui pointe un contexte économique morose. Alors, quels bénéfices pour Amettes ? L'événement permet de « faire connaître le village » et de « mettre en valeur son patrimoine », estime l' élu.

Au mois d'avril dernier, Amettes a obtenu le label « Village patrimoine de la Lys romane ». Cette appellation non institutionnelle a pour but de « promouvoir et dynamiser les petites communes rurales », selon ses initiateurs. Une reconnaissance en partie due à saint Benoît et à la neuvaine. Mais qui n'a pas provoqué de miracle économique. ■

La CAL met en vente l'estaminet

Un panneau « À vendre » barre l'entrée de l'estaminet Saint-Benoît. L'établissement, fermé depuis près de dix-huit mois, est officiellement en vente depuis mai dernier. Propriétaire des murs, la communauté d'Artois-Lys (CAL) a décidé de « redonner la main à l'initiative privée », selon le directeur de l'aménagement du territoire, Franck Lainé. « Idéalement, le repreneur doit proposer une cuisine simple et être capable de fidéliser une clientèle. »

« Pas de piste sérieuse »

En 2007, la CAL rénove l'établissement qu'elle a acquis avec pour idée d'initier une activité en lien avec le pèlerinage à Amettes. Le projet prévoit que le gérant de l'estaminet Saint-Benoît en deviendrait propriétaire après cinq ans d'activité. « Il était bien rempli pendant la neuvaine à l'époque du premier occupant », se souvient Gérard Dhollande, premier adjoint au maire. Mais ce locataire quitte les lieux au bout de dix-huit mois pour raison personnelle. Une deuxième occupante



L'établissement est situé juste en face de l'épicerie. Auparavant, il abritait une boucherie-charcuterie.

tient ensuite l'estaminet pendant cette même durée. « Elle n'a pas accroché la clientèle », dixit Franck Lainé. Depuis, l'établissement n'a jamais rouvert, malgré une dernière tentative avortée courant 2011. Avec un loyer-acquisition de 2 000 euros par

mois, « il faudrait servir trente couverts par jour pour rentabiliser l'affaire », calcule Gérard Dhollande. « On espère que quelqu'un pourra s'installer, mais il n'y a pas de piste sérieuse pour l'instant », indique-t-on à la CAL. Le défi semble bien difficile à relever. ■ J. C.

Un traitement de faveur ?

« Inutile de rentrer dans le détail. » Certains interlocuteurs ne souhaitent pas trop s'étaler sur les conditions de la mise à disposition par la commune de la salle polyvalente pour les besoins de l'association organisatrice pendant les huit jours que dure la neuvaine Saint-Benoît. Pourtant, la question mérite d'être posée.

Principe d'égalité

Une délibération du conseil municipal antérieure à 2005 permet en effet à chaque association loi 1901 domiciliée dans la commune de disposer d'un accès gratuit à la salle polyvalente pour une journée par an. L'association Saint-Benoît en bénéficie donc au même titre que les autres. Son caractère religieux ne l'exclut pas du champ de la loi, en application du principe d'égalité de traitement, tant que la commune ne participe pas directement à l'organisa-

tion de ses manifestations. C'est bien le cas à Amettes.

Six jours offerts à Saint-Benoît

Quid des sept autres jours au cours desquels des repas sont délivrés au sein de la salle municipale ? Selon nos informations, l'association Saint-Benoît loue cet espace pour environ 200 euros la semaine, ce qui équivaut au coût de location d'une seule journée pour un Amettois souhaitant y organiser un repas de fête. Ce petit cadeau lui a été accordé par une délibération spéciale du conseil municipal, postérieure à 2005. Or, selon la jurisprudence et le même principe d'égalité devant la loi, le tarif de location de la salle communale devrait être le même, quelle que soit l'association locale qui en demande l'utilisation. Ça valait peut-être le coup de « rentrer dans le détail », non ? ■ J. C.